

COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Isabelle DRUNTZER, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Claude LEHR, Gérard OTT, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Marie CAPOZIO-RISSER, Annie DEVEY, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Carole SCHERRER.

Pouvoir : Marie CAPOZIO-RISSER à Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO à Bernard JUCHS, Annie DEVEY à Evelyne KESSLER et Carole SCHERRER à Daniel GUTHLIN.

Démission : Anne PALANIAK.

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 01 : ELECTIONS DU 2^{ème} et 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire informe que le Préfet du Haut-Rhin a accepté les démissions de nos 2 adjoints, Marie CAPOZIO-RISSER et Claude LEHR.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 2 adjoints.

Monsieur le Maire demande si un candidat se présente au poste de 2^{ème} adjoint sachant qu'il faut qu'il soit de sexe masculin.

Monsieur Robert SEEL propose sa candidature.

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents et ayant pris part au vote :	12
b. Nombre de votants :	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
d. Nombre de suffrages blancs :	1
e. Nombre de suffrages exprimés :	11
f. Majorité absolue :	6
g. Nombre de suffrages obtenus :	11

Monsieur Robert SEEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 2 adjoints.

Monsieur le Maire demande si un candidat se présente au poste de 3^{ème} adjoint sachant qu'il faut qu'il soit de sexe féminin.

Madame Evelyne KESSLER propose sa candidature.

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents et ayant pris part au vote :	12
b. Nombre de votants :	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
d. Nombre de suffrages blancs :	1
e. Nombre de suffrages exprimés :	11
f. Majorité absolue :	6
g. Nombre de suffrages obtenus :	11

Madame Evelyne KESSLER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3^{ème} adjointe.

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS



COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Isabelle DRUNTZER, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Claude LEHR, Gérard OTT, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Marie CAPOZIO-RISSER, Annie DEVEY, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Carole SCHERRER.

Pouvoir : Marie CAPOZIO-RISSER à Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO à Bernard JUCHS, Annie DEVEY à Evelyne KESSLER et Carole SCHERRER à Daniel GUTHLIN.

Démission : Anne PALANIAK.

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 02 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune s'est portée volontaire pour l'expérimentation du Compte Financier Unique. Cette expérimentation a entraîné l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.

Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC de Mulhouse et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le budget général de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire, s'est exécuté du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de Robert SEEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, qui propose aux membres présents de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2023 - BUDGET GÉNÉRAL

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes		563 932,70	1 033 271,80	1 597 204,50
Dépenses		269 179,67	868 575,83	1 137 755,50
Solde		294 753,03	164 695,97	459 449,00
Résultats antérieurs		-117 129,21	610 925,75	493 796,54
Résultat de clôture		177 623,82	775 621,72	953 245,54
Reste à réaliser		- 424 000,00	0,00	-424 000,00
Résultat cumulé		-246 376,18	775 621,72	529 245,54

VU l'exposé de Robert SEEL,

VU l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

VU les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territorial et notamment l'article L 1612-12,

VU la délibération en date du 13 décembre 2021 autorisant le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique dès l'exercice 2023,

VU le Compte Financier Unique 2023 présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que le Compte Financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Compte Administratif et Compte de Gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'approuver le Compte Financier Unique 2023 pour le budget général,

Décide d'affecter au compte 1068 la somme de 246 376,18 € représentant le déficit d'investissement au 31/12/2023.

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS



COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Isabelle DRUNTZER, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Claude LEHR, Gérard OTT, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Marie CAPOZIO-RISSER, Annie DEVEY, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Carole SCHERRER.

Pouvoir : Marie CAPOZIO-RISSER à Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO à Bernard JUCHS, Annie DEVEY à Evelyne KESSLER et Carole SCHERRER à Daniel GUTHLIN.

Démission : Anne PALANIAK.

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 03 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,93 %
- taxe d'habitation : 20,33 %

Charge Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques.

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS



COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Isabelle DRUNTZER, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Claude LEHR, Gérard OTT, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Marie CAPOZIO-RISSER, Annie DEVEY, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Carole SCHERRER.

Pouvoir : Marie CAPOZIO-RISSER à Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO à Bernard JUCHS, Annie DEVEY à Evelyne KESSLER et Carole SCHERRER à Daniel GUTHLIN.

Démission : Anne PALANIAK.

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 04 : BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil municipal, après l'avoir examiné, vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2023 arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 471 745,54 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 471 745,54 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 469 094,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 469 094,00 €

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS



COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Isabelle DRUNTZER, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Claude LEHR, Gérard OTT, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Marie CAPOZIO-RISSER, Annie DEVEY, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Carole SCHERRER.

Pouvoir : Marie CAPOZIO-RISSER à Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO à Bernard JUCHS, Annie DEVEY à Evelyne KESSLER et Carole SCHERRER à Daniel GUTHLIN.

Démission : Anne PALANIAK.

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 05 : ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE BENNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance précédente il avait été voté un budget de 40 000 € TTC pour l'acquisition d'une camionnette benne pour les services techniques sous réserve de la possibilité de l'inscription aux dépenses du Budget 2024.

La commission des finances ayant pu intégrer cette somme il est à présent proposé d'acquérir une camionnette benne de marque Renault, Modèle Master Benne, véhicule d'occasion pour un montant de 35 700 € TTC. Un devis présenté par AB DEPANNAGE SAS de Herrlisheim-près-Colmar.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS



COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Isabelle DRUNTZER, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Claude LEHR, Gérard OTT, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Marie CAPOZIO-RISSER, Annie DEVEY, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Carole SCHERRER.

Pouvoir : Marie CAPOZIO-RISSER à Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO à Bernard JUCHS, Annie DEVEY à Evelyne KESSLER et Carole SCHERRER à Daniel GUTHLIN.

Démission : Anne PALANIAK.

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 06 : RAPPORT DES COMMISSIONS

Renaturation de l'étang communal : Les travaux de renaturation ont bien avancé et devraient encore durer une quinzaine de jours. Une réflexion va être menée sur l'accès de ce site et la réglementation à mettre en place.

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS

